



COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE BERGER
ET DE GARDE

Président de la CUN-CBG

André VARLET

155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

📞 06 74 79 83 56 ✉️ andre.varlet@centrale-canine.fr

Secrétaire Gal de la CUN-CBG

Michel CHIRAT

📞 06 63 72 85 03 ✉️ mchirat@wanadoo.fr

Comptes-rendus des réunions de la CUN « cbg » en dates des 21 janvier et 11 février 2026



<u>Table des matières</u>	<u>Page</u>
Ordre du jour.....	3
1. Comptes rendus	
Ring.....	4
Mondioring.....	6
Campagne.....	6
IGP.....	8
Pistage français.....	11
Obéissance.....	17
Recherche Utilitaire.....	18
Sauvetage.....	20
Formation.....	22
2. Affaires courantes.....	24
3. Opérations budgétaires.....	27
4. Etats Généraux du Campagne.....	31
5. Bilan licences	31
6. Activités de la CUN.....	32
7. Questions diverses.....	32
Annexe 1.....	34
Annexe 2.....	36
Annexe 3.....	39

**Compte rendu des réunions de la Commission d'Utilisation Nationale « chiens de berger et de garde »
Des 21 janvier et 11 février 2026 en visioconférence**

Réunion du 21 janvier - Ont participé :

Mmes, **Marie- France VARLET**, Présidente du club français du chien de berger belge, **Christelle NOMINE**, **Georgette BILLAT**, MM. **André VARLET**, président de la CUN "cbg", administrateur de la CC, **Jean-Denis DEVINS**, Président de la CNEAC, administrateur de la CC, **Alain GALIAN**, Président du club de chien berger allemand, **Michel CHIRAT**, **Jean-Claude DELPECH**, **Martial BEYAERT**, **Guy FRITSCH**, **Frédéric BOUTIN**, **Guy ALART**, **Philippe GISSELBRECHT**, **Hervé GUICHARD**, **Jean-Pierre CARRIERE**.

Réunion du 11 février - Ont participé :

Mmes **Christelle NOMINE**, **Georgette BILLAT**, MM **Jean-Denis DEVINS**, Président de la CNEAC, administrateur de la CC, **Alain GALIAN**, Président du club de chien berger allemand, **Michel CHIRAT**, **Jean-Claude DELPECH**, **Guy FRITSCH**, **Frédéric BOUTIN**, **Guy ALART**, **Philippe GISSELBRECHT**, **Hervé GUICHARD**, **Jean-Pierre CARRIERE**, **Jean-Claude SELOSSE**

Ordre du jour :

1. Examen des CR des GT, dans l'ordre :
 - Ring
 - Mondioring
 - Campagne
 - IGP/FH
 - Pistage français
 - Obéissance
 - Recherche Utilitaire
 - Sauvetage/Administrations
 - Formation
2. Point sur la gestion des affaires courantes de la commission- Les protocoles en cours – Propositions diverses.
3. Suivi des opérations budgétaires de la CUN "cbg".
4. Compte-rendu : Les états généraux du "Campagne" du 10 janvier 2026.
5. Bilan licences présentés par le webmaster
6. Le compte-rendu des activités de la CUN "cbg" en 2025
7. Questions diverses.

1.

Examen des CR des GT, dans l'ordre Ring Mondioring Campagne IGP/FH Pistage français Obéissance Recherche Utilitaire Sauvetage Administrations Formation

1.1 CR GT Ring

Réunion en présentiel le jeudi 18 décembre 2025

Membres présents : **Guy ALART – Aurélien CASOLE – Bernard BOUTONNET – Nathalie BAUSMAYER**

Ordre du jour :

1. Grands Evènements
2. Sélection et formation HA
3. Championnat Régional
4. Demande de candidature Juge
5. Championnat de France
6. Tirage au sort des Sélectifs 2026

➤ Grands Evènements

- GP SCC 26 & 27 septembre 2026 et 2027 -En attente d'un organisateur
- Jury Sélectif 2027 :
TOUY Philippe – LUCIEN Fred
AMENDOLA Serge – BOTTARO Stéphane
SAORIN Daniel – DUTEIL Christian
- DROM-COM 15 & 16 mai 2027 Jury :
BILLAT Yves - BERNARD Philippe
- Championnat de France 22 & 23 mai 2027 Jury :
MARTIN Richard – CHEVALIER Bernard Juge au contact : REVILLON Fabrice

➤ Sélection et formation HA

- Les Juges sélectionneurs seront désormais recrutés sur leurs compétences techniques avérées en la matière, c'est-à-dire s'ils sont en mesure de justifier d'une sélection en ring au cours de leur carrière quel que soit le niveau.
- Le juge pressenti à juger une sélection HA devra être hors régionale du club organisateur.
- Sélection niveau 1 à niveau 2, la durée d'un an minimum entre le niveau 1 et le niveau 2 pour pouvoir se présenter à la niveau 2 est supprimée.
- Prérequis : Avoir effectué 4 concours avec 4 juges différents
- La formation HA devient facultative à compter de l'année 2026 et ne sera plus d'actualité à partir de 2027.
- Barème de répartition sélections HA :
Niveau 1 et 2 inchangé : Juge 50% - HA 25 % - Conducteur 25%
Niveau 3 : Juge 50% - GTR 25% - Conducteur ou HA 25%
Ceci afin de laisser la primauté à la fonction de juge de la Centrale Canine.

➤ Championnat Régional

- Le juge et l'HA niveau 3 pressentis devront être hors régionale.

- Si plus de 30 chiens autorisation de faire sur 3 jours ou sur deux week-ends avec le même jury.
- Tirage au sort obligatoire sur place pour les concurrents du jour.
- Obligation de faire son Championnat Régional dans son ACT.
- Recommandation pour les organisateurs de planifier leur Championnat régional du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Les chiennes gestantes ou qui ont mises bas à moins de 8 semaines seront autorisées à participer à un autre Championnat Régional avec dérogation du GTR au cas par cas et les propriétaires devront fournir un justificatif officiel de la SCC.

➤ Demande de candidature juge

- Demande candidature pour la fonction de juge : Mesdames BOUCHAKOUA Aurélie et PERES-MARECHAL Marie-Noëlle : avis défavorable du GTR.
- Retrait de la liste des juges formateurs : M. Michel CHIRAT à sa demande.

Championnats de France

➤ **Championnat de France 2026 :**

ACT Rhône-Alpes : ROCHE LA MOLIERE 42230

Si les températures sont clémentes : demande du parcours complet

➤ **Championnat de France 2027**

ACT Allier : DOMERAT

➤ **Candidature Championnat de France 2028**

ACT Corse

➤ Tirage au sort des Sélectifs 2026

ORDRE DES EXERCICES SELECTIFS 2026			ORDRE DES EXERCICES PARCOURS SCINDE SELECTIFS 2026		
JURY A	JURY B	JURY C	JURY A	JURY B	JURY C
MALAISE M. / CHARRIERE JM	HEDE R. CASOLE A.	ALART G. ROTBARTH C.	MALAISE M. CHARRIERE JM	HEDE R. CASOLE A.	ALART G. ROTBARTH C.
SAUTS	SAUTS	SAUTS	1ère partie		
EN AVANT	SUITE MUSELEE	POSITIONS C ACD CDA	SAUTS	SAUTS	SAUTS
RAPPORT LANCE	RAPPORT A L'INSU	APPATS LANCES	En avant	Suite muselée	Positions (C) ACD CDA
SUITE MUSELEE	ABSENCE C	SUITE EN LAISSE	Rapport lancé	Rapport à l'insu	Refus appâts
RAPPORT AU VU	RAPPORT AU VU	RAPPORT A L'INSU	Suite muselée	Absence couchée	Suite en laisse
SUITE EN LAISSE	SUITE EN LAISSE	SUITE MUSELEE	Rapport au vu	Rapport au vu	Rapport à l'insu
RAPPORT A L'INSU	APPATS LANCES	RAPPORT AU VU	Fuyante	Face	Fuyante
POSITION D CAD ADC	EN AVANT	EN AVANT	Recherche	Garde d'objet	Garde d'Objet

APPATS LANCES	RAPPORT LANCE	RAPPORT LANCE	Arrêtée	Fuyante	Face
ABSENCE C	POSITIONS C DAC ADC	ABSENCE A	2ème partie		
FUYANTE	FACE	FUYANTE	Suite en laisse	Suite en laisse	Suite muselée
RECHERCHE	GARDE D'OBJET	GARDE D'OBJET	Rapport à l'insu	Refus appâts	Rapport au vu
ARRETEE	FUYANTE	FACE	Positions (D) CAD ADC	En avant	En avant
GARDE D'OBJET	RECHERCHE	DEFENSE	Refus appâts	Rapport lancé	Rapport lancé
GARDE AU FERME	GARDE AU FERME	ARRETEE	Absence couchée	Positions (C) DAC ADC	Absence assise
DEFENSE	DEFENSE	RECHERCHE	Garde au ferme	Garde au ferme	Arrêtée
FACE	ARRETEE	GARDE AU FERME	Garde d'objet	Recherche	Défense du maître
			Face	Arrêtée	Garde au ferme
			Défense du maître	Défense du maître	Recherche

1.2 CR Mondioring

Pas de compte-rendu pour cette cession.

Très pris par ses activités d'élu local, Monsieur Martial BEYAERT a pris la décision de mettre un terme à sa fonction de responsable du groupe de travail de mondioring. La CUN "cbg" prend acte de cette décision et remercie chaleureusement Martial pour son engagement à nos côtés.

Le groupe de travail renouvelé est constitué comme suit :

- Thierry TOUACHE en qualité de responsable du groupe de travail,
- Henri DEGOUT, secrétaire,
- Jean RABILLE responsable des hommes assistant

1.3 CR GT Campagne

Compte-rendu de la Saison 2025. 11 février 2026 /M. Laurent BERNARD, secrétaire

Ordre du Jour :

1. Juges
2. Assistants
3. Règlement
4. Communication & Le site du GT Relation avec la Fédération Espagnole Ring & Campagne (FERC)
5. Coupe/Championnat de France et Grand Prix SCC 2025
6. Saison 2026

1. Juges

Prévisions des départs à la retraite : Messieurs

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Nb juges	8	5	5	4	4	4	4	4	4
LIMITE D'AGE	DEL PUPPO	CARRIERE		TISSERAND					
		VANDESTIENNE							

Juges Qualifiés (9)

Jean-Olivier ALVAREZ, Jean-Pierre CARRIERE, Jean-Marcel DEL PUPPO, Maurice MALAISE, Yves MONICAULT, Alain PHALIPPOU, Jean-Claude SELOSSE, Camille TISSERAND, Patrick VANDESTIENNE.

Juges Formateurs (6)

Jean-Pierre CARRIERE, Jean-Marcel DEL PUPPO, Yves MONICAULT, Jean-Claude SELOSSE, Camille TISSERAND, Patrick VANDESTIENNE.

Juges postulants (1)

Thierry LE PELLEC

Activités des juges Parcours saison 2025 :

Michel BEYER (1 parcours) - Michel BOISSEAU (ras) - Jean-Pierre CARRIERE (1 parcours) - Jean-Marcel DEL PUPPO (ras) - Maurice MALAISE (ras) - Yves MONICAULT (3 parcours 1 pistage) - - Alain PHALIPPOU (3 parcours 1 pistage) - Jean-Claude SELOSSE (2 parcours) - Camille TISSERAND (ras) - Patrick VANDESTIENNE (1 parcours 1Pistage).

Activités des juges Pistage saison 2023

MM. André LAILLE (ras), Alain CHIALI (ras), Bernard RIGAUD (1) , Bernard POTTIN (1) Alain PAIN(ras), Georges ROLAND (ras) Jean-Claude BERGEVIN(1 pistage), Jean-Louis TAGLIAFICO (ras), Guy MIRITSCH(ras), Roland VERVILLE(ras) , Jacques VACHER(1).

2. Hommes Assistants

Nous disposons actuellement de 8 assistants N3, 11 N2 et 8 N1 soit un total de 27 assistants habilités mais à cette période de l'année, seulement 14 des licences 2026 ont été renouvelées.

Sélection régionale N1 & N2:

2025 02 22 PROVINS juge Jean-Claude SELOSSE

N2	Sébastien VOELTZEL	1982 09 11	Club PROVINS	Licence	305364
N2	Gaëtan DUBEL	1994 11 23	Club DIJON	Licence	1 673 671
N1	Mickaël DUBEL	1992 12 24	Club DOLE	Licence	1 767 013

2025 12 19 SAN MARTI SARROCA juge Alain PHALIPPOU

N2	Sergio FRESNO	1983 12 20	Club AIXE	Licence	620 634
N2	Paul ZURFLUK	2002 09 08	Club Cuadrilla	Licence	1 731461
N2	Steven LEGAL	1997 09 29	Club Cuadrilla	Licence	1 638 155

Sélection Nationale N3 : Pas nécessaire cette année

Activités des Assistants (10 / 25) 25 Participations

VOELTZEL (3)	MULTAN (3)	LORANT (3)	Paul Sabatier (1)	LAUE (1)
CABRAL M (2)	LASA (1)	MILETIC (2)	VILBOUX (1)	CADOUX F (2)
FRESNO (1)	TAREFET (2)	()	()	()

3. Règlement :

En accès libre sur le site de CUN-CBG. GTCAMPAGNE.

4. Communication

Relation avec la Fédération Espagnole Ring & Campagne (FERC)

Nous avons eu le plaisir de rencontrer Monsieur Fidel REAL représentant la fédération espagnole lors de la finale à NEUF BRISACH les 12 et 13 octobre 2024. Les échanges ont été très positifs cependant il faut noter que la Fédération Espagnole Ring & Campagne ne nous a pas proposé de date en début d'année mais un concours a eu lieu en décembre 2025 pour la saison 2026.

Championnat 2025 : il n'y a pas eu d'organisation de coupe de France ni de calcul de championnat.



Compte rendu de Monsieur Jean-Claude SELOSSE, nouveau responsable du groupe de travail "campagne" consécutivement à la réunion des états généraux du 10 janvier 2026 à TOURS. (Validation du nouveau groupe de travail par la CC le 29 janvier 2026)

Dans le cadre de la relance des activités de la discipline, il est défini un certain nombre de priorités :

- Désignation d'un groupe de travail à trois membres.
- proposer un organisateur et un site pour une finale de la discipline dans les meilleurs délais
- remettre le plus rapidement possible le site GTC en fonction.
- Travailler à la refonte du règlement de la discipline.

Les Campagnards présents ont proposé unanimement le nom de Jean Claude Selosse au poste de responsable et il s'en est suivi d'un vote à mains levées qui a fait l'unanimité sur le nom proposé. M Chirat a donc donné la parole à Mr Selosse afin qu'il désigne un membre supplémentaire pour ce nouveau GTC, M Laurent Bernard restant en mandat à son poste jusqu'en 2027. Mme Sylvie Blanco a accepté de reprendre la main pour la remise en route du site.

JC Selosse a proposé la suppression des 2 sélectifs obligatoires en argumentant les énormes disparités géographiques des concurrents et en redonnant le mode de sélection sur tous les concours des clubs organisateurs. Mr Chirat devrait proposer une enveloppe de subvention qui serait ainsi partagée entre tous les organisateurs. Cette réunion des états généraux a donné lieu également à des discussions autour de ce que pourrait être le nouveau règlement de la discipline du Campagne ; quelques orientations sont définies ci-après.

Le futur GTC propose que concernant son cahier des charges :

Il est recommandé que le travail à l'eau soit exécuté sur le parcours mais pas de manière obligatoire. (Finale et concours)

Le travail à l'eau sera remplacé par les mêmes épreuves sur le parcours lorsque :

7. La température ambiante est inférieure à une certaine norme (BEA)
8. L'eau est polluée par une bactérie
9. Doute sur la qualité de l'eau
10. Trop de courant pouvant entraîner dangereusement le chien
11. Travail à l'eau trop éloigné du site parcours ou des épreuves de pistage

Demande de modification pour l'exercice de recherche : deux relances au lieu d'une actuellement

1^{ère} relance = -5

2^{ème} relance -10 pénalités se cumulant. Exercice considéré lors des états généraux comme épreuve de piste libre, le chien sera à chaque envoi placé dans le sens de la piste comme actuellement.

1.4 CR IGP/FH

Réunions mensuelles en visioconférence

Membres présents : MM. Guy FRITSCH, Jérôme ROBERT, Pierre FENDT

Ordres du jour

- Sélectifs 2025/2026
- Désignation des juges pour les finales IGP et IFH 2026

- Avenir des sélectifs et coupes/championnats de France
- Séminaire des juges
- Organisation de concours sur terrains privés – hors calendrier CUN
- Sélection nationale des hommes assistants
- Retour sur les championnats du monde IGP et IFH
- Candidats juges en formation

1. Sélectifs 2025 / 2026

a. IGP

Il avait été décidé de nommer les 3 mêmes juges pour les sélectifs pour une plus grande équité. En raison de divers incidents lors du 1^{er} sélectif et afin de stopper toute polémique, le GT a pris l'initiative de modifier la composition du jury pour le 2^{ème} sélectif qui se déroulera à Angers les 27/28 janvier 2026.

b. IFH

Le 2^{ème} sélectif se déroulera à Villibadois en Buget les 7 et 8 février 2026.

2. Désignation des juges pour les finales IGP et IFH 2026

- En ce qui concerne la finale IFH les juges seront les deux qui ont officiés lors des sélectifs de la saison précédente, à savoir Bernard ROSER et Rémy SINGER. Cette finale se déroulera à REICHSHOFFEN (Alsace)
- En IGP : les juges pressentis seront :
 - Jean Pierre VOTQUENNE- Belgique (partie pistage)
 - Roland MERKLE (partie obéissance)
 - David BUSS - Allemagne (partie C)
 - Jérôme ROBERT pour les grands prix (niveau 1 et 2)

Les hommes assistants seront désignés après le 2^{ème} sélectif IGP

3. Avenir des sélectifs et coupes/championnats de France

Il apparaît qu'il est de plus en plus difficile, à l'instar d'autres disciplines, de trouver des clubs candidats pour organiser ces grandes manifestations.

Les deux clubs alsaciens qui s'étaient engagés à organiser les finales 2026, l'avaient fait sur des bases financières, qui ont été de facto revues à la baisse.

Suite à plusieurs négociations du secrétaire de la CUN avec les instances nationales, cette baisse de subvention a été réduite pour l'année 2026. Après discussions avec les présidents de clubs, ils assureront tout de même ces manifestations mais nous étions proches du désengagement des deux clubs.

Pour la saison 2026 / 2027, aucun club même sollicité par les membres du GT ne s'est porté candidat.

Le Gt est en train de réfléchir à un nouveau mode de sélection et d'organisation de la Coupe, afin de maintenir cette manifestation nationale qui doit être une vitrine pour la discipline et une fête du chien. (Conféré en annexe 4 du présent CR de la CUN "cbg")

4. Séminaire des juges

Nous avons organisé au mois de décembre un séminaire en visioconférence pour les juges IGP / IFH. Cette initiative a été appréciée car elle a permis des échanges directs entre les juges et GT sur l'esprit de la discipline permettant une meilleure harmonie des jugements qui en IGP / IFH laissent une certaine latitude dans l'interprétation des exercices.

Néanmoins les visioconférences sont gratuites jusqu'à 1 heure de réunion.

Serait-il envisageable que le CUN puisse prendre en charge un abonnement annuel pour augmenter la durée des visioconférences.

Nota de la CUN "cbg" : Demande de soutien technique faite le 23 janvier 2026 auprès du service informatique de la Centrale Canine

5. Organisation de concours sur terrains privés – hors calendrier CUN "cbg"

Au mois de juin 2025, Un professionnel du chien souhaitait organiser sur son terrain privé (qui est habilité au mordant) un concours IGP. Cela devait se dérouler dans le Haut Rhin et la Présidente de l'ACT avec le soutien du GT a fait un courrier à l'intéressé lui demandant d'annuler ce concours pour les raisons suivantes :

- Le concours n'a pas été déclaré à l'ACT, ni inscrit au calendrier national
- L'homme assistant prévu n'est plus un HA sélectionné, sans licence d'entraînement et ne devrait donc pas officier en concours sur le territoire français.
- Les concurrents français ne pourront prétendre à l'inscription de ce concours dans leur carnet de travail.
- Quelle sera la prise en charge du concurrent ou du chien en cas d'incident ?
- Ce concours est présenté sous l'égide d'un club étranger qui n'a aucune légitimité à organiser des concours sur notre territoire, surtout à des tarifs hors de proportion avec ceux pratiqués en France (70.00 €)
- Un juge suisse a été invité à juger en France sans aucune autorisation de sa fédération
- Les concurrents étrangers participent à un concours en France sans licence étranger et sans que leur chien ne soit inscrit au LOF.

A notre grande surprise, le 1^{er} septembre nous avons eu un courrier de l'avocat de l'intéressé nous expliquant que celui-ci est « libre de faire ce qu'il veut sur son terrain ». Le GT par le biais du secrétaire général de la CUN a sollicité l'avis de l'avocat de la Centrale. A ce jour aucune réponse de sa part et cela nous inquiète sachant que cette personne risque de renouveler l'opération.

Quelle devrait être notre position et celle des instances nationales ? Il apparaît que ce sera une porte ouverte pour d'autres professionnels et l'existence de concours parallèles.

Nous souhaiterions un positionnement clair à ce sujet, concours légal ou non ? et le cas échéant quelles sanctions ?

Nota de la CUN "cbg" : Question soumise au service juridique de la Centrale Canine sans réponse à ce jour. Maître TAINURIER sera interrogée à nouveau sur ce sujet mais pour la CUN "cbg" il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point particulier : Les concours organisés en dehors du calendrier officiel de la CC ne sont pas homologables.

6. Sélection nationale des Hommes Assistant IGP

Cette sélection aura lieu le 06 juin 2026 et sera organisée par l'Amicale du Berger de Caluire (Rhône Alpes).

7. Statistiques

En 2025, le nombre de participants a été en hausse, particulièrement en IGP où nous avons constaté 615 participants (329 en 2024) pour un nombre de concours quasiment identique.

TOTAL IGP														
615														
IGP 1					IGP 2					IGP 3				
178					96					341				
Exc	TB	B	AB	NC	Exc	TB	B	AB	NC	Exc	TB	B	AB	NC
9	27	65	31	46	1	9	53	9	24	7	46	133	50	105

TOTAL IFH														
365														
IFH 1					IFH 2					IFH 3				
61					56					248				
Exc	TB	B	AB	NC	Exc	TB	B	AB	NC	Exc	TB	B	AB	NC
13	17	16	9	6	1	12	19	9	15	39	89	47	23	50

8. Retour sur les championnats du Monde IFH et IGP

a. *Championnat du Monde IFH*

Celui-ci s'est déroulé en Autriche près de la frontière avec la République Tchèque. Les deux concurrents, Jacqui ROTH et Jacques VACHER, ont respectivement terminés à la 14^{ème} et 16^{ème} place / 60 participants, permettant à la France de se classer à la 5^{ème} place au classement par équipe.

b. *Championnat du Monde IGP*

Ce championnat du Monde s'est tenu en Espagne, près de Bilbao, dans des conditions climatiques extrêmes (températures de 38°/39°, terrains très secs) et les 5 concurrents malgré ces difficultés ont effectué un bon travail avec leurs chiens permettant à l'équipe de France de se classer parmi les 20 premières nations.

9. Candidats juges en formation

Les trois candidats (Jérôme PHILIPPS, Frank ARNOUX, Christine CURT) ont passé avec succès l'examen du groupe de travail et sont en instance de passer l'examen de la Centrale. Au niveau des assessorats les trois candidats ont bien compris qu'il serait judicieux de réaliser ceux-ci le plus rapidement possible.

Par ailleurs dans le nouveau protocole du cursus des juges, le GT souhaiterait que l'examen du GT ne soit pas organisé au siège mais plutôt lors d'un concours important (sélectif ou coupe). Il nous paraît important d'engager également une discussion avec les candidats à la fin de l'examen.

1.5 CR Pistage français

Membres présents : M. Philippe GISSELBRECHT, responsable du groupe, M. Pascal PERRET et M. Bernard POTTIN, membres.

Ordre du jour :

1- Sélectifs 2026-2027

- 2- Sélectifs 2027-2028
- 3- Grand Prix SCC 2026
- 4- Grand Prix SCC 2027
- 5- Championnat 2026
- 6- Point sur la formation des élèves juges
- 7- Point sur l'effectif des juges 2026
- 8- Avenir de nos grands évènements
- 9- Bilan annuel du GTP au 31 décembre 2025

1- Sélectifs 2026-2027 :

Les sélectifs tel qu'ils existent actuellement, ainsi que le règlement de sélection, seront reconduits pour la saison 2026-2027.

La sélection se fera sur la moyenne des 4 meilleurs pré-sélectifs. Les 40 meilleures moyennes seront sélectionnées. Les quatre pré-sélectifs nécessaires pour accéder à la sélection seront comptabilisés entre le 17 octobre 2025 et le 11 octobre 2026.

Trois sélectifs seront organisés pour la saison, la participation à deux d'entre eux sera obligatoire pour la sélection au championnat.

Les frais d'engagement aux trois sélectifs sont fixés à 90 € (répartis en trois chèques de 30 € à l'ordre des 3 clubs organisateurs).

Les organisateurs pour la saison 2026-2027 seront :

- les 14 et 15 novembre 2026, Club Canin Sportif de Manosque (04)
- Deux clubs ont fait acte de candidature, un pour décembre 2026 et l'autre pour janvier 2027.

2- Sélectifs 2027-2028 :

Une réflexion sera menée courant 2026 pour redéfinir et adapter les sélectifs au contexte actuel.

Cette réflexion sera menée avec un groupe de réflexion constitué des trois membres du GT, deux juges, deux compétiteurs de haut niveau et deux compétiteurs débutant.

3- Grand Prix SCC 2026 :

Le Grand prix 2026 sera organisé les 21 et 22 février par le CCEA Saintais. Ce club s'est porté candidat sur la base du budget tenant compte de la subvention de 2 000 €. L'annonce brutale de la réduction de la subvention à 1 000 € par la Centrale Canine, alors que les préparatifs étaient déjà bien engagés, a failli compromettre ce Grand Prix. Après concertations, et par respect des concurrents, le comité d'organisation a décidé de prendre le risque financier et de poursuivre son engagement.

Un grand merci au président du club Marc Mainguenaud et à toute l'équipe de bénévoles, ainsi qu'à l'ACT de Charente Maritime présidée par Marc Mainguenaud et à la CUT présidée par Mme Warot Nadège pour leur soutien.

Les résultats de sélection font apparaître pour la deuxième année consécutive une baisse de niveau pour l'échelon 2, seul 14 concurrents satisfont aux critères de sélection. Il a donc été décidé de porter l'accessibilité à la sélection pour l'échelon 1 de 6 à 10 concurrents satisfaisants aux critères de sélection.

Le jury pour le Grand Prix SCC sera :

- Échelon 1 : Pistes libres et traits : Philippe Gisselbrecht
- Échelon 2 : Président du jury : Didier Chaumillon
- Pistes libres : Jacques Vacher

4- Grand Prix SCC 2027 :

Le mode de sélections et de titre du GP 2026 sera reconduit. Les concours pris en compte pour la sélection s'étaleront du 30 janvier 2026 au 24 janvier 2027.

5- Championnat 2026 :

Le Championnat 2026, sera une nouvelle fois pris en charge par un club alsacien. C'est le Club Canin de Sélestat (67) qui s'est porté candidat sur la base d'un budget tenant compte d'une subvention de 3 000 €. Pour le CC de Sélestat l'annonce, en cours de route, de la réduction de la subvention à 1 000 € a été un coup dur qui a nécessité réflexion pour maintenir malgré tout sa candidature. Le CC Sélestat a décidé de prendre le risque financier et de poursuivre son engagement par respect des concurrents qui se sont investis durant toute la saison.

Le retour plus tard à une subvention de 2200 €, grâce à l'argumentation de M. Chirat secrétaire général de la CUN-CBG, a donné un regain de motivation à l'organisateur.

Un grand merci au président du club Alexandre Fix et à toute l'équipe de bénévoles, ainsi qu'à l'ACT du Bas-Rhin présidée par Eric Offner et à la CUT présidée par Guy Fritsch pour leur soutien.

Le règlement de sélection donne la possibilité d'ajouter 4 chiens aux 20 prévus, sous réserve qu'ils satisfassent aux critères de sélection, si le nombre n'est pas atteint aux GPF.

Compte-tenu de la sélection au grand prix 2026, 2 chiens pourront être ajoutés à la sélection pour le championnat 2026, dont le nombre pourra ainsi être étendu à 22.

Le jury pour le championnat sera :

- Président du jury : Roland Terrier
- Pistes libres : Roland Terrier
- Pistes au trait : Alain Pain
- Arrivées : Bernard Pottin

6- Point sur la formation des élèves juges :

- ❖ Mme Chantal Picard a terminé son cursus de formation. Elle a été nommée juge de pistage en juillet 2025.
- ❖ M. Aimé Dastugue a terminé son cursus. Il est en attente de validation.
- ❖ M. François Casseville a terminé ses assessorats. Il lui reste l'examen des jugements parallèles à faire.
- ❖ M. Thierry Roussellie a entamé ses assessorats. Il vient de passer son examen « tronc commun » à la Centrale Canine à la session de janvier 2026. Il est éliminé, il est mis fin à son cursus.
- ❖ Céline Joerger a entamé son cursus par les stages découverte et le secrétariat de ring en exposition. Elle vient de passer son examen « tronc commun » à la Centrale Canine à la session de janvier 2026. Elle est admise et peut poursuivre son cursus.
- ❖ M. Michel Bock, après quelques participations à des concours en observateur, vient de démarrer ses assessorats.
- ❖ Mme Stéphanie Morineau a déposé sa candidature juge de pistage français, en extension de la RU. Le GT pistage donne un avis favorable à cette candidature. Elle a déjà assisté à plusieurs concours en tant qu'observatrice.
- ❖ Nous rappelons l'appel à candidature à la fonction de juge.
- ❖ M. Bernard Pottin a posé sa candidature pour être juge formateur. Le Gt Pistage donne un avis très favorable à sa candidature.

7- Point sur l'effectif des juges :

En 2026, cinq juges auront atteint l'âge limite de jugements :

- Robert Jaffré, le 11 mars.

- René Martin, le 11 mars.
- Roland Verville, le 15 avril. Ne juge plus depuis le 2 novembre 2019
- Jacques Vacher, le 28 avril.
- Jean-Claude Bergevin, le 9 mai. Ne juge plus depuis le 16 décembre 2017 pour raisons de santé.

8- Avenir de nos grands évènements :

Il est devenu de plus en plus difficile de trouver des organisateurs pour nos grands évènements, Cette situation s'est fortement aggravée suite à l'annonce des diminutions drastiques des subventions accordées par la Centrale Canine. On peut craindre pour l'avenir de nos grands évènements, voire de nos disciplines. Si un retour aux subventions tel qu'on les a connues ne peut se faire rapidement, il faudra repenser revoir les organisations.

La subvention pour l'organisation des sélectifs n'a pas été touchée, malgré tout une suspicion s'est installée suite aux récentes dispositions financières. Les clubs hésitent à s'engager.

Pour les grands évènements, grâce à un grand travail auprès des clubs, des organisateurs se sont portés candidats.

- Championnat 2027.

Nous avons une candidature sûre jusqu'à l'annonce des réductions des subventions. Le retour à la subvention de 2 200 € aurait permis d'aboutir, mais l'éventualité d'une nouvelle baisse pour 2027 annoncé par la Centrale Canine a conduit le club à retirer sa candidature pour l'instant. Cette candidature restera en sommeil en attendant un retour à ce qui était.

- Grand Prix SCC.

Un candidat pour 2027 qui, pour l'instant, conscient de la réduction de la subvention à 1 000€ maintient sa candidature.

Une candidature pour 2028 et une pour 2029. A voir en fonction de l'évolution des données financières.

9- Bilan annuel du GTP au 31 décembre 2025 - Extrait :

Rappel pour mémoire que le document « Bilan de situation et perspectives d'avenir pour le pistage français » est disponible sur le site du GTP.

Les animateurs régionaux

Une nouvelle équipe a été mise en place début septembre. Nous les remercions d'avoir accepté cette mission. Nous avons simplifié le mode de fonctionnement et découpé la France de façon à ce qu'il n'y ait aucune zone blanche.

Chaque animateur a reçu les outils de communications et d'aide aux clubs mis en place par le GT.

Animateurs	Zones	Départements
André LAILLE	SCIF	77-78-91-92-93-94-95
Dominique COQUERIE	Pays de Loire	44-49-53-72-85
Pascal PERRET	Auvergne	03-15-42-43-63
Martine CHARRET	Rhône-Alpes	01-07-26-38-73-74
Patrick ROBERT	Bourgogne	21-58-71-89
Florence JOUX	Franche Comté	25-39-70-90
Chantal LE CLAINCHE	Bretagne	22-29-35-56
Marinette PETIT	Centre Val de Loire	18-36-37-41-45
Yves BECKER	Grand Est	08-10-51-52
Laurent KUREK	Lorraine	54-55-57-88

Céline JOERGER	Alsace	67-68
Yves LECONTE	Hauts de France	59-62-80-02-60
Bernard POTTIN	Normandie	14-27-28-50-61-76
Claude JUIN	Poitou Creuse Corrèze	19-23-86-87
Alain CHIALI	Nouvelle Aquitaine	16-17-24-33-46-47-79
Thierry DEVÉ	Pyrénées	09-11-32-40-64-65-66-82
Aimé DASTUGUE	Languedoc Occitanie	12-30-34-48-81
Martine REYNAUD	PACA	04-05-06-13-83-84

Les animateurs ont un rôle essentiel dans le suivi local et le lien avec le GT.

La communication

Lors du bilan, tout le monde a pointé du doigt le manque cruel d'outils de communication.

Pour remédier à ce problème ont été créés : un flyer de présentation de la discipline et une plaquette de présentation du pistage français, une plaquette de présentation du pistage à destination des chasseurs et des agriculteurs, une nouvelle présentation de la discipline pour la CUN-CBG.

Les animateurs régionaux ont pour mission de diffuser ces documents auprès de tous les clubs pratiquant le pistage, des ACT et des CUT. Le flyer peut également être diffusé hors des clubs pour attirer d'éventuels nouveaux comme les MFR, les patients chez les vétérinaires par exemple. Le QR code disponible sur le flyer permet l'accès automatique à la fiche de présentation de la discipline. Pour attirer de nouveaux publics, il faut que chacun dans son rôle joue le jeu. C'est ainsi que nous progresserons.

Notre page Facebook est très suivie, de même que notre site. Les deux sont à jour. Les résultats et annonces des concours sont diffusés dans un délai ultracourt après réception. Il faut savoir apprécier cela.

Concernant la réalisation d'une vidéo de présentation de la discipline, un appel aux volontaires a été lancé dès août dernier. Appel sans réponse à ce jour...

Les juges

Lors de la prochaine réunion de la CUN-CBG sera présenté un nouveau mode opératoire pour le cursus de formation des juges. La situation devrait s'améliorer, notamment concernant la durée. Nous en saurons plus en février prochain.

Pour mémoire, juges cessant leurs activités en :

2026 : Jaffré Robert, Martin René, Vacher Jacques, Verville Roland, Bergevin Jean-Claude. 2027 : 2027 :
Carrière Jean-Pierre, Rigaud Bernard.

Nous avons de nouvelles candidatures mais qui ne couvriront pas à échéance le nombre d'arrêts d'activité. L'appel aux volontaires est toujours d'actualité.

Les effectifs

Comprendre la répartition :

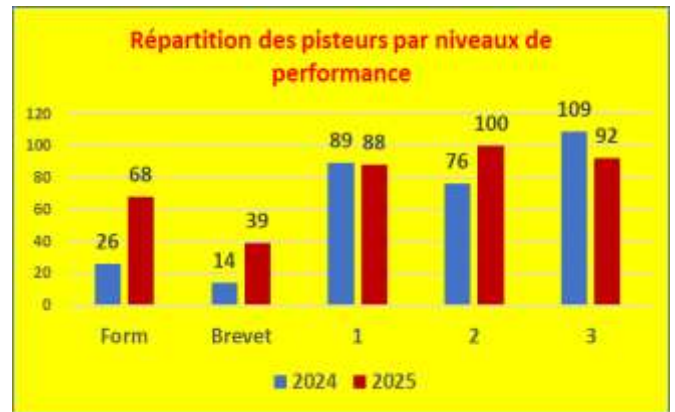
Form : c'est un chien en formation, en apprentissage.

Brevet : c'est un chien qui a passé et réussi son brevet et n'a pas encore concouru en échelon 1.

1 : c'est un chien concourant en échelon 1 uniquement.

2 : c'est un chien concourant en échelon 2 uniquement.

3 : c'est un chien concourant en échelon 3 uniquement



Il y a 385 chiens pratiquant le pistage au sein de 120 clubs.

Concernant la répartition des chiens, on constate que :

- Le nombre de chiens en échelon 3 est en baisse. La génération des chiens en L et M est en fin de carrière.
- Le nombre de chiens en 2 est en augmentation. Un certain nombre devraient passer en 3.
- Le nombre de chiens en échelon 1 est stable.
- Le nombre de chiens en formation est en nette hausse.

Que disent les chiffres ?

Nombre de départements où il y a du pistage en 2025 : 52

Les départements où il y a le plus de pisteurs (nom du département et effectif):

- Vienne 21, Côtes-d'Armor 20, Ille-et-Vilaine 18, Cher 17, Finistère 17, Morbihan 16, Bas-Rhin 16, Essonne 16, Loir-et-Cher 15, Maine-et-Loire 15.

Départements avec clubs de pistage



Départements avec concours de pistage





Cela signifie qu'un club sur 2 où il y a au moins 1 pisteur n'organise pas de concours. 50%. La marge de progression est énorme.

Les Régions

Nous remercions les animateurs régionaux d'avoir accepté leur mission. Nous savons tous que le local, le régional sont essentiels. La mise en place de réseaux est primordiale pour faire avancer les choses. La formation également. Nous constatons déjà des effets liés à des engagements forts. C'est une excellente nouvelle.

Le nombre de concours

Il est en augmentation. 59 concours en 2026 (malgré 2 annulations de dernière minute) contre 49 et 49 les deux dernières années.

C'est très bien. De nouveaux clubs se lancent, d'autres envisagent de le faire. Poursuivons dans cette voie de la réussite.

1.6 CR GT Obéissance

Compte rendu du GT Obéissance du 02 janvier 2026

Membres présents : NOMINE Christelle (Responsable), RIVAL Christine, SICRE Patrice et GRAUX Michel

Ordre du jour :

1. Juges Championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2026
2. Initiation à l'obéissance
3. Points candidats juges
4. Statistiques brevet
5. Questions Diverses

1-Juges championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2025 et 2026

Le Championnat de France et les Grands Prix SCC Obéissance 2026 se dérouleront à Sélestat du 1er et 3 mai 2026 dans le Bas Rhin.

Pour les Grands prix Classes 1 et 2 : DEZEURE Sébastien.

Présélection classe 3, Coupe de France et Championnat de France : Christian STEINLECHNER (Autriche) et Jutzi HANSPETER (Suisse) ; Pascale LAPEYRE et Michel BOCK.

2- Initiation à l'obéissance

Le GTO a mis en place une initiation à l'Obéissance sous le couvert de la CUNCBG depuis le 01/01/2026.

A ce jour 6 clubs ont déjà fait une demande afin d'inscrire cette épreuve à leur concours d'obéissance.

En ce début d'année, nous avons des retours positifs de différents organisateurs et pratiquant ou non de la discipline.

Le GTO rappelle que cette épreuve est réservée pour les juges Français. Comme pour le CSAU, cette épreuve ne peut pas être juger par des juges étrangers.

Cette épreuve peut être organisée lors d'un concours ou hors concours toujours sur demande direct au GTO sans que cela soit inscrit au calendrier CUNCBG 2026 des concours.

De plus, le 05/11/2025, le GTO a organisé une réunion en visio pour tous les juges obéissance (16 présents) pour discuter de ce nouvel examen.

3- Point candidats juges

Marion BOUQUET et Patrice GUSTIN peuvent jugés depuis fin 2025.

Catherine ROSE/LESNIER et Bruno BOUQUIAUX ainsi que Christophe DORE et Olivier LE GOFF passe l'examen du tronc commun au siège de la SCC à AUBERVILLIERS.

4- Statistiques brevets

En 2025, sur les 318 concours Obéissance inscrits au calendrier, 267 concours (268 concours en 2024) ont bien été effectués et enregistrés. Seulement 27 annulations ont été enregistrées par la CUNCBG/SCC. Les autres annulations ne sont pas remontées à la CUNCBG/SCC.

Nous rappelons qu'il est important de retourner le formulaire de demande de modification et annulation concernant les concours au GTO via le président de CUT.

En 2025, 887 brevets pour 454 obtenus soit 51.18 % et en 2024, 688 brevets pour 409 obtenus soit 59 %. Nous constatons une légère diminution du nombre de brevet obtenus en parallèle une grosse augmentation des participations au brevet soit 28.92 %. Ce qui montre un très bon intérêt sur ce nouveau brevet d'obéissance.

5- Questions diverses

- Pour les diplômes CSAU : As t'on eut une réponse de la directrice de la Centrale sur l'utilisation des diplômes des CSAU délivrés par la SCC ?

Nota de la CUN "cbg" : La délivrance de diplômes de CSAU par la Centrale Canine n'est plus une obligation pour les organisateurs de ces tests.

- Juges : Est-ce que les juges sont assurés lors de leur trajet aller/retour pour un jugement ? Pourrait-on avoir un point sur l'assurance du juge ?

Nota de la CUN "cbg" : Communication de la Centrale Canine transmise à la commission, aux groupes de travail et sur le site internet.

1.7 : CR GT Recherche Utilitaire

Réunion du 15 janvier 2026

Membres présents en distanciel : Mr Hervé GUICHARD, Responsable du groupe, Mr Maurice FEVRIER et Mme Pascale CHERRIER membres

Ordre du jour :

1. Les juges RU
2. Point sur l'année 2025
3. Correspondants régionaux
4. Formation
5. Coupe de France 2026
6. Subventions des Coupes de France et Grands Prix SCC

1. Les juges RU

- ✓ Félicitations à Pascale CHERRIER et Christophe GUYMONT, qui sont nommés Juge SCC. Nous avons maintenant un panel de 11 juges.

- ✓ Béatrice JACOB a effectué ses 4 assessorats. Elle s'est présentée à l'examen tronc commun SCC, les 13, 14 et 15 janvier 2026. Elle devrait avoir les résultats début février. Si le résultat est positif, ce que nous lui souhaitons, elle devrait effectuer ces deux jugements parallèles pour clôturer son cursus.
- ✓ Estelle PILLAVOINE ayant arrêté sa formation avant l'examen du GT, et n'ayant eu aucune activité depuis novembre 2023, nous pouvons considérer que son cursus est arrêté.

Répartition des jugements en 2025

<i>Bernard Pottin : 4 jugements</i>	<i>Stéphanie Morineau : 5 jugements</i>
<i>Nathalie Camp-Legrand : 8 jugements</i>	<i>Maria Di Candia : 6 jugements</i>
<i>Françoise Billard : 7 jugements</i>	<i>Frédéric Boutin : 4 jugements</i>
<i>Hervé Guichard : 9 jugements</i>	<i>Nathalie Sfer : 6 jugements</i>
<i>Jean-Bernard Moings : 12 jugements</i>	

Répartition des jugements à venir en 2026

<i>Bernard Pottin : 4 jugements</i>	<i>Maria Di Candia : 1 jugement</i>
<i>Nathalie Camp-Legrand : 4 jugements</i>	<i>Frédéric Boutin : 5 jugements</i>
<i>Françoise Billard : 1 jugement</i>	<i>Nathalie Sfer : 8 jugements</i>
<i>Hervé Guichard : 7 jugements</i>	<i>Christophe Guymont : 5 jugements</i>
<i>Jean-Bernard Moings : 8 jugements</i>	<i>Pascale Cherrier : 3 jugements</i>
<i>Stéphanie Morineau : 17 jugements</i>	<i>À définir : 2 jugements</i>

2. Point sur l'année 2025

Le nombre d'épreuves se stabilise avec une moyenne de 57/58 sur les quatre dernières années. Cette année, 8 stages ont été effectués, ce qui est une bonne chose.

- ✓ 68 épreuves (*dont 10 annulées*)
- ✓ 9 stages (*dont 1 annulé*)
- ✓ 341 équipes sont sorties en épreuves (*contre 319 équipes en 2024*) représentant 101 clubs

Niveau	Nbre de sorties	Nbre de réussites
Brevet	159	78
Classe I	290	109
Classe II	230	56
Classe III	137	26

- ✓ Une légère hausse de réussites en Brevet, Une stabilité des Classes I et II. Par contre les Classes III sont en baisse de 6,5%

Pour plus de détails, les statistiques sont disponibles sur le site du GTRU, à la rubrique [Statistiques](#)

3. Correspondants régionaux

A ce jour, nous avons cinq correspondants :

- ✓ Bretagne & Vendée Françoise BILLARD
- ✓ Haut-de-France Jean-Paul JAILLOUX
- ✓ Occitanie Roland MONDOU et Vincent MOURAREAU
- ✓ Rhône-Alpes Marc FILLAT

4. Formation

Pour rappel, des documents relatifs à la formation sont disponibles sur le site du GTRU :

Recherche et conception des parcours, les aires de départ, pose des objets, résumé partie technique, poseurs, marquage des objets, accompagnement du chien, etc... sont accessibles dans la rubrique Fiches pratiques
Plus récemment, Un fascicule, rassemblant les notions de base ainsi que les références de divers documents, a été envoyé à chaque club pratiquant la RU. Il s'adresse à tous les pratiquants, débutants ou pas.

5. Coupe de France 2026 - Les sélectionnés

La Coupe de France se déroulera les 11 et 12 avril 2026 à Laroque des Albères en Occitanie, et sera jugée par Frédéric Boutin.

Luni'k dite Lulu du Mas de Valaurine	Schipperke	Maurice Février	Bouguenais Sport Canin
Regez des Gardiens de la Houlette	Berger de la Serra de Aires	Françoise Billard	Lorient Quéven SC
Rain on the Flames Endless Original	Berger australien	Stéphanie Morineau	CC Neuilly sur Marne
Irish	Berger de Beauce	Danièle Chassain	CC de la Chapelle St Sulpice
Natsu des Drayères	Berger des Pyrénées PL	Audrey Varlan	CC Education Agility 16
Moon des Sources de la Gimardièrre	Berger de Beauce	Hortense Yans	ECA Causse et Pays Viganais
Into The Blue du Chemin des Korrigans	Berger australien	Stéphanie Morineau	CC Bourbonnais
Lucifer des Leus Altiers	Hovawart	Pascale Cherrier	CC du Pays Nontronnais
Maybe Mystique Raven Dark of my Angel Arizona Dream	Berger australien	Delphine Guillemin	CC Education Agility 16
Mystical Milva vom Wildweibchstein	Hovawart	Béatrice Jacob	CC Sanmaritain

Nous félicitons les équipes qui, par leur travail, ont réussi à se sélectionner pour la Coupe de France 2026.
Nous croisons les doigts pour que les réussites soient au rendez-vous.

6. Subventions des Coupes de France et des Grands Prix SCC

Après la suppression de la subvention des sélectionnés, ce sont les subventions des Coupes de France et des Grands Prix qui affichent une baisse significative. La subvention des Coupes de France à 2200 € pour 2026, pour atteindre 1000 € en 2028. La subvention des Grands Prix à 1000 € dès 2026.

Il nous est déjà difficile de trouver des candidats, ces baisses n'arrangeront rien.

Pour exemple, à ce jour, les clubs « Les Lohéa' Chiens » et « Club Canin Sanmaritain », pour les Grand Prix 2026 et 2027, attendent un soutien financier de leur ACT pour se prononcer sur le maintien ou pas de leur candidature. Nous pouvons nous attendre, malheureusement, à voir disparaître les Grands Evènements dans notre discipline. Ou à les voir devenir de simples épreuves 'spécial 2' ou 'spécial 3'

Le GT RU réfléchit à organiser une concertation avec les clubs pratiquants la RU, pour avoir leurs avis, et leurs éventuelles solutions pour maintenir ces Grands Evènements.

1.8 CR GT sauvetage

Réunion en visio du 05/01/2026

Membres Présents : MM Frédéric BOUTIN, Sébastien VOELTZEL, Antoinette ANGOGNA

Ordre du jour :

1. Championnats de France 2026
2. Championnat du Monde 2026
3. Répartition des juges par concours
4. Divers

1. Championnats de France 2026

Frédéric BOUTIN étant potentiellement sélectionnable pour la Grand prix de France en A décombres, les 2 autres membres du GTS prendront donc en charge la coordination de l'ensemble des épreuves avec l'organisateur (sélection, relation avec les juges, plannings, terrain...) Ils se rapprocheront de l'organisateur.

Discours d'ouverture et de clôture, coordination avec l'organisateur, Sébastien VOELTZEL prend en charge l'ouverture et la fermeture du championnat.

Début vendredi 3 avril, fin lundi 6 avril 2026.

Pour le planning alternance des juges (quête- obéissance) ; pour les B les juges seront ensemble.

Coupe de France : B décombres on a 2 chiens voire 3.

B quête : on a 6 chiens potentiels.

Grand prix SCC : A décombres : on a 4 chiens sélectionnables.

A quête : au moins 3 chiens.

Il reste encore un concours à Aix Sport Canin fin janvier pour des candidatures potentielles.

Le trophée par équipes se fait le lundi matin (possibilité aménager en fonction du nombre de sélectionnés).

Sébastien VOELTZEL collectera les inscriptions.

La date de clôture est fixée au 15/02.

2. Championnat du Monde 2026

Il aura lieu en Slovénie du 15 au 19 Avril 2026.

La liste des sélectionnés sera diffusée à partir du 15 février 2025 en fonction du nombre d'inscriptions reçu.

Rappel du mode de sélection :

Sur la période du 1er janvier 2025 au 31 janvier 2026.

Avoir fait au moins 3 concours complets* sous 3 juges différents dont au moins un niveau B qualificatif BON dans la spécialité demandée (Quête ou décombres ou piste). Au moins un concours hors régionale.

**un seul concours IRO pris en compte sur la période.*

Les sélectionnés seront retenus sur la moyenne des trois meilleurs concours. Et avoir participé à la Coupe et au Championnat de France.

3. Répartition des juges par concours

Juges Français :

Philippe Bernard : 1 concours (4 spécialités)

Bernard Pottin : 1 concours (2 spécialités)

Alain Pain : 0 concours

Patrick Villardry : 3 Concours (3 spécialités)

Frédéric Boutin : 8 concours (4 spécialités)

Juges étrangers :

Kathy Denille : 4 concours (3 spécialités)

Danielle Richard : 2 concours (2 spécialités)

Ericka Bonzani : 1 concours (1 spécialité)

Jean Pierre Votquenne : 1 concours (1 spécialité)

17 concours organisés et 3 concours annulés

4. Divers

Il y a 2 stages sauvetage prévus :

- 7-8 mars découverte et perfectionnement aux chiens de la Payre, animateur : Frédéric Boutin, Jessica Faure, Sarha Camillieri
- Fin mai début juin au fort de Vancia : animateurs : Camille Vachet et Gianni Fastigi

1.9 CR GT Formation

Responsable : M JP Carrière

1.91 : Gestion des personnels encadrant des clubs d'utilisation (activité suivie par Mme Nathalie Bausmayer au niveau de la Centrale Canine)

L'école de référence pour l'apprentissage des méthodes éducatives du chien (et des spécificités qui s'y rapportent) est le club d'utilisation,

Dans l'attente de la mise en place imminente de la nouvelle formation commune aux commissions "chiens de berger" et d'agility, les aménagements suivants sont apportés à l'organisation de la formation des personnels encadrant des clubs d'utilisation telle qu'elle est encore pratiquée à ce jour.

Suppression des modules de formation :

- Entraîneur de club du 1° degré,
- Initiale d'hommes assistants.
- Seuls subsistent désormais, les modules entraîneur de club (ex 2° degré) et moniteur de club en vue de l'obtention du certificat de capacité tels qu'ils avaient été soumis, en leur temps à l'approbation du ministère de tutelle. Cette réorganisation provisoire entraîne la mise à jour d'un répertoire unique des formateurs de la CUN "cbg" avec l'intégration à la liste initiale de Messieurs Serge KLUZNY et Christian TENIER jusqu'alors intervenant pour les stages d'entraîneur de club du 1° degré.

Le répertoire mis à jour est ainsi constitué de :

MM : Michel **RIVIERE**, Michel **CHIRAT**, Daniel **SIONNIERE**, Jean-Pierre **CARRIERE**, Jean-Claude **DELPECH**, Gilles **DEPREZ**, Gilbert **GUEVEL**, Gilbert **SAADIA**, Aurélien **CASOLE**, Serge **KLUZNY**, Christian **TENIER**, Alain **KARCENTY**, Yves **BILLAT**, Patrick **JOB**.

➡ Les ACT organisatrices de stages devront désormais indiquer le nom du formateur retenu et en informer le GT Formation (Mme Bausmayer)

NB : La mise en œuvre du nouveau processus de formation entraînera la refonte et la désignation d'un panel de formateurs recrutés sur le volontariat et leurs références personnelles. Ils auront suivi, au préalable, un stage de mise à niveau. Les formateurs issus du panel des juges ayant atteint la limite d'âge de 80 ans ne peuvent plus exercer la fonction au regard de la couverture d'assurance.

1.92. Gestion des juges –

Présentation de la nouvelle formation des juges de la CUN "cbg"

Le nouveau cursus de formation des juges proposé à validation du comité de la Centrale Canine est organisé autour de deux modules :

- Le cursus de formation initiale des juges,
- Le cursus de formation pour l'extension de jugement.

Ces travaux s'accompagnent également de plusieurs documents structurants, notamment :

- Les demandes de candidature à la fonction de juge (formation initiale et extension),
- Les fiches de bilan individuel de suivi de formation correspondantes.

Ces documents, cursus et demandes, sont accessibles à partir des différents sites internet de la CUN "cbg"

➔ L'objectif principal de cette refonte est de proposer un cadre de formation plus lisible, mieux structuré et sécurisé, répondant à plusieurs enjeux essentiels :

- définir un plan de formation précis, inscrit dans un cadre clairement identifié ;
- garantir une progression logique et pédagogique des candidats ;
- sécuriser juridiquement les parcours en fondant les évaluations sur des notations chiffrées et motivées, et non sur de simples avis ;
- assurer un suivi individualisé de la formation des juges ;
- et, enfin, réduire la durée globale du cursus, sans en altérer l'exigence.

À cet effet, les projets proposent notamment une évolution significative du dispositif actuel, dont les principaux axes sont les suivants :

- un accès à la candidature mieux encadré, une évaluation des dossiers objectivée,
- un plan de formation formalisé et individualisé,
- des évaluations normées lors des assessorats et jugements parallèles,
- un repositionnement de l'examen de discipline en fin de cursus,
- et une augmentation de la fréquence des sessions d'examen des groupes de travail.

2. Gestion des dossiers de candidature.

Cursus et études des dossiers en cours – Bilan examen Centrale Canine 2026 (tronc commun) - responsable

21. Nouveaux dossiers complets et conformes à la réglementation

Avis favorable de la CUN-CBG et du Groupe de travail de la discipline.

- Mondioring : M. GIROUX Cyrille

Avis défavorable de la CUN-CBG et du Groupe de travail de la discipline :

- IGP / IFH : M. BENESTON Foulques (demande déjà refusée en 2021)
- IGP / IFH : M. LAPOUJADE Jean-Michel
- Ring : Mme PERES MARECHAL Marie-Noëlle (prérequis non conformes au règlement)
- Ring : Mme BOUCHAKOUA Aurélie

22. Postulants reçus à l'issue de l'examen du tronc commun SCC – session 2026 :Proposés élèves juge

Ring : Mme BOTTARO Marie, Mme VALLERO Marie, M. SEIDEDOS Loïc

IGP / IFH : Mme CURT Christine, M. ARNOUX Franck, M. PHILIPPS Jérôme

RU : Mme JACOB Béatrice

Mondioring : M. ROSER Frédéric, M. MARMOT Sébastien, M. TOUACHE Thierry

Pistage : Mme JOERGER Céline

Obéissance : M. BOUQUIAUX Bruno, M. LE GOFF Olivier

23. Postulant autorisé à repasser l'examen

Obéissance : M. DORE Christophe

24 Elèves juge en fin de formation

Proposés pour être nommés juge de la Centrale Canine :

- Pistage : M. DASTUGUE Aimé et CASSEVILLE François
- Ring : Mme BOTTARO Marie
- Mondioring : M MARMOT Sébastien

24. Retrait de la liste des postulants à la fonction de juge : Retrait pour inactivité dans le cursus ou avis défavorable :

- Mme DOLIBOIS Cécile (retrait à sa demande)
- Mme PILLAVOINE Estelle (25 mois sans activité – dossier non conforme au règlement)

- M. PLOMION Florent (5 années d’ancienneté, aucune activité)
- M. BELLEGUIC Mickaël (4 années d’ancienneté, ne remplit pas les conditions)
- M. GEIS Olivier (4 années d’ancienneté, aucune activité)
- M. PALISSE Jean-Paul (4 années d’ancienneté, un stage découverte)
- M. JEUDY Laurent (3 années d’ancienneté, aucune activité)
- M. ETTERLEN Fabrice (3 années d’ancienneté, aucune activité)
- Mme LAHET Céline (avis défavorable 2023)
- M. VILLAIN Axel (2 années d’ancienneté, dossier non conforme)
- M. MEIMORET Thierry (2 années d’ancienneté, dossier non conforme)
- M. LUCAS Stéphane (avis défavorable 2025)

25. Élèves juge – Extension - Propositions de nomination

- Pistage : M. BOCK Michel (origine IGP / IFH) - Mme MORINEAU Stéphanie (origine RU)
- Campagne : M. LE PELLEC Thierry (origine Mondioring)

25. Retrait de la liste des élèves juges extension

- M. COURTEILLE Jean-Luc (ancienneté de 4 ans, aucune activité)
- M. LANGLOIS William (ancienneté importante, sans activité)

26. Juges formateurs- Proposition de nomination

- Mondioring : M. LE PELLEC Thierry, M. ROSER Bernard, M. MALAISE Maurice
- Pistage : M. POTTIN Bernard
- Retrait de la liste des juges formateurs pour la discipline du Ring : M. Michel CHIRAT à sa demande.

2.

Gestion des affaires courantes

Point sur la gestion des affaires courantes de la commission. Les protocoles en cours.

21. Mise à jour du protocole sur les chiens mordeurs en concours.

Le service juridique a examiné le contenu du protocole initial sur les chiens mordeurs en concours et a apporté des amendements nécessaires afin de clarifier la partie dévolue aux sanctions éventuelles. Cependant, il apparaît nécessaire de mener des études complémentaires pour clarifier certains aspects. En tout état de cause, ces sanctions éventuelles ressortent de la seule compétence de la Centrale Canine, Le protocole est accessible à partir des sites internet de la CUN “cbg” et des groupes de travail et en annexe 1 au présent CR.

22. Processus de validation des engagements en concours par les présidents de clubs.

(Références : CR CUN “cbg” du 18 février 2020 validé par la Centrale le 28 juillet 2020)

Faisant suite à une affaire de litige récente opposant un club à l’un de ses adhérents au regard de la question de l’engagement des chiens en concours, l’initiative a été prise d’interroger le service juridique de la Centrale Canine afin de requérir son avis sur l’aspect “légal” de cette procédure.

Jusqu’à présent, la pratique usuelle voulait que les formulaires d’engagements des membres de club soient signés par les présidents en constituant, par extension, des autorisations à concourir. Il est à noter que le processus en question n’est pas appliqué de façon unilatérale au sein de nos différentes disciplines. Or, à lumière du cas concret énoncé en préambule, il apparaît, selon maître TAINURIER, avocate de la Centrale Canine, que cette procédure de signature peut être légalement considérée comme abusive et donner lieu à des actions en justice dont l’issue serait assurément incertaine pour nos instances. Notre avocate estime que sur un plan strictement juridique, la condition ne répond à aucun motif objectif et justifiable et devrait être supprimée plutôt que d’attendre qu’elle

soit sanctionnée par un tribunal "dans le cadre d'un contentieux que la Centrale Canine ne pourra jamais gagner"(citation)



Proposition au comité de la Centrale Canine :

Dans l'attente de la mise en place du processus des engagements en ligne, en fonction des éléments développés ci-dessus, les membres de la CUN "cbg" proposent au comité de la Centrale Canine un amendement au processus des engagements des chiens en concours, quels qu'ils soient, en supprimant la clause de la signature obligatoire du président de club sur la feuille d'engagement.

23. Procédure concernant un concurrent absent non excusé à la remise des carnets de travail en fin de concours.

Dans tous les cas, on retiendra que le carnet de travail d'un concurrent absent non excusé lors de la proclamation des résultats en fin de concours doit lui être restitué car il constitue sa propriété personnelle. La procédure actuelle veut que la restitution du carnet de travail transite de l'ACT d'accueil (lieu du concours) vers l'ACT de résidence du concurrent, celle-ci ayant la charge de le remettre à son propriétaire. Cette procédure lourde et compliquée peut être amendée de la façon suivante :



Proposition au comité de la Centrale Canine :

La CUN "cbg" propose la solution suivante :

Il appartiendra au détenteur du carnet de travail de récupérer celui-ci auprès de club organisateur du concours. En aucun cas ce carnet de travail ne pourra être restitué à son propriétaire sous la seule responsabilité de l'organisateur. Annotation par le juge au carnet de travail de la mention " absence non justifiée à la remise du carnet de travail "

24. Positionnement de la CUN "cbg" vis-à-vis de la North American Ring Association (NARA)

La CUN "cbg" estime que la North American Ring Association (NARA) avec laquelle elle est en étroite collaboration depuis fort longtemps en application d'une convention de partenariat pour la pratique de la discipline du ring doit être considérée comme étant la seule organisation officielle du ring français sur le territoire nord-américain. Il y aurait un risque certain de déstabiliser la discipline si une autre structure née d'une divergence avec la NARA venait à se rajouter sur ce territoire ami, compliquant ainsi les échanges avec la Centrale Canine et la CUN "cbg". La NARA nous alerte à ce sujet.

25. Conditions de participation des conducteurs étrangers à l'occasion des épreuves sélectives et des championnats de France. (Précisions)

- **Prescription imposée par la FCI** : Outre l'obligation qui est faite au conducteur étranger de disposer d'une licence à jour (délivrée par les services de la Centrale Canine), son chien doit être inscrit à un livre des origines reconnu par la FCI depuis six mois au moins avant les épreuves.
- **Particularités** : Un conducteur étranger peut donc participer aux concours sélectifs toutes disciplines confondues, aux concours valant pour la finale des championnats de France (coupes) et participer au classement de ces concours, mais s'il ne dispose pas de la nationalité française il ne peut prétendre au titre de champion de France ni être sélectionné dans les équipes représentant la France sous l'égide de la Centrale Canine. Il lui est également fait l'obligation d'appartenir à un club français. (CF droits et devoirs du licencié)

26. Point situation licences 2025 par le webmaster.

Historique de la délivrance des licences en quelques chiffres depuis 2016

Types	2016	2021	2025	Constat
Propriétaire	17863	14625	12927	Perte en ligne constante
HA entraînement	814	959	909	Stabilité
HA concours	476	419	415	Stabilité
Auxiliaire	/	461	524	Stabilité
Licence conduc.	1132	926	787	Perte en ligne constante
Total tout confondu hors détail (1)	20817	17833	16058	Perte en ligne constante

Le constat de la perte en ligne constante en matière de délivrance des licences (moins +/- 4000 licences depuis 2016) pose question et mérite une analyse rapide et une réponse adaptée au phénomène.

Nota : Gestion et mise à jour du site : Fait l'objet de l'annexe 2 au présent CR

27. CR avancées concernant les travaux sur le nouveau site internet de la CUN "cbg"

Intervenante :

Mme G. BILLAT – Période de juillet 2025 à ce jour

Un tri méticuleux et une mise à jour des documents existants sur le site de la CUN ont été réalisés, accompagnés de la création de nouveaux formulaires intégrant le cadre « CUN ». Après vérification et validation, les documents ont été mis en ligne. À ce jour, le site est en cours de développement avec les éléments actuellement disponibles. Certains onglets restent incomplets en raison de l'absence de validation. Pour achever pleinement le site, des dossiers tels que les licences, la liste des juges, HA et le calendrier nécessitent le développement de modules spécifiques par le Webmaster de la CC. Par ailleurs, une demande de simplification de l'adresse du site a été soumise.

28. Projet relatif à l'organisation d'une coupe du Pacifique en ring à compter de 2026.

Afin de tenir compte du contexte spécifique lié aux territoires des Associations Canines Territoriales de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française qui ne peuvent participer au Championnat des DROM-COM en raison des restrictions drastiques liées à leur grand éloignement géographique de la métropole, à la quarantaine et à la difficulté de faire circuler les chiens au-delà de leur zone d'influence, il est proposé la création d'une coupe du Pacifique en ring. Cette épreuve permettra aux utilisateurs français ultra-marins de ces régions de Polynésie et de Calédonie de disposer de l'activité fédératrice d'un grand évènement de la Centrale Canine. Les modalités d'organisation de cette coupe sont définies comme suit : Un concours annuel en échelons 1, 2 et 3, inscrit au calendrier de la CUN-CBG, organisé successivement sur les deux territoires, en fonction d'un cycle prévu par entente des deux ACT. Les dates proposées au calendrier des grands évènements sont arrêtées au 2^{ème} et 3^{ème} week-end du mois de septembre de chaque année. Le soutien financier de cette coupe prévoit la prise en charge par la Centrale Canine des frais de déplacement du juge (Billets d'avions AR métropole/ACTs du Pacifique ainsi que la vacation entre les deux territoires) à hauteur et dans la limite maximum de 3.000 Euros. Le dossier de financement présenté par l'une ou l'autre des ACT, devra comporter obligatoirement la facture ou le devis du billet d'avion. L'hébergement et la restauration du juge et des hommes assistants locaux exclusivement sont à la charge des ACT respectives, (modalités à définir par elles-mêmes) ainsi que le déplacement des hommes assistants entre les deux Régionales.

Le cahier des charges de la coupe du Pacifique en ring est en ligne sur les sites internet de la CUN "cbg" et du GTR.

3.

Suivi des opérations budgétaires de la CUN « cbg »

Mise en place de la politique budgétaire pour le mandat 2024/2027- Récapitulatif des 3 volets de propositions

1° volet : Août 2024

Il s'agit de prévoir au plus juste les dépenses de la commission, notamment, celles dévolues au déplacement des personnes, secteur sur lequel des économies sont possibles. La politique budgétaire engagée vise les points suivants :

La désignation des différents jurys officiant à l'occasion de ces grands rendez-vous devra répondre à des critères précis tels que définis ci-après

- Les déplacements par avion, le train, le covoiturage sont des solutions de transport à privilégier toutes les fois qu'elles sont envisageables. De la même manière, la désignation des jurys officiant lors des grands événements de la CUN "cbg" devra être limitée au strict besoin de la mission. A titre d'exemple : La désignation des jurys officiant lors des sélections nationales en ring passera désormais de 4 à 3 membres soit un juge sélectionneur, un HA de haut niveau, un membre du groupe de travail. La présence d'un conducteur de haut niveau n'est plus requise. La présence des dirigeants de la CUN "cbg" sur le théâtre des grandes manifestations sera également limitée à la juste nécessité de la représentation.
- Le principe de l'affectation des vêtements (vestes, survêtements) aux différents finalistes devra être revu. C'est un secteur dispendieux. Une étude devra être menée pour trouver un vêtement d'affectation de moindre coût, en remplacement de la veste notamment (au prix de 37.50 euros l'unité). Celle-ci continuera d'équiper les membres des équipes de France participant à des rencontres internationales. Les groupes de travail sont désormais en charge des commandes (vêtements, médailles et divers autres) directement auprès de la SCC. Ils assureront la mise en place des matériels de promotion SCC et CUN "cbg" sur les lieux des grands événements (oriflammes, calicots, banderoles) ainsi que l'attribution aux concurrents finalistes des vestes CC. Ces matériels et vêtements seront fournis par la CC.
- Réunions de travail des groupes : En 'présentiel' à l'occasion des grands événements (finales de championnats, sélections nationales HA...). En visioconférence obligatoirement pour les autres réunions, autant que de besoin selon la procédure technique de communication mise en place par la commission.

2° volet : janvier 2025

A l'occasion de la dernière assemblée générale de la CC, dans son rapport de gestion, M. Alain BRIGEL, trésorier, fait état d'une situation financière de la fédération qui mérite toute notre attention :

" Aujourd'hui, nous traversons une période de ralentissement avec une baisse d'environ 11% des inscriptions depuis le début de l'année. Bien que la situation ne soit pas encore alarmante, elle reste critique et nécessite toute notre attention. Personne ne peut garantir une reprise l'an prochain et c'est pourquoi nous devons être vigilants et proactifs dès maintenant. Il est essentiel que nous prenions des mesures réfléchies pour protéger notre avenir et assurer la stabilité de nos activités.

Si cette crise conjoncturelle aujourd'hui devait continuer en 2025, nous évoluerons en crise structurelle...Pour assurer la pérennité de la Centrale Canine, il est essentiel que les inscriptions remontent (les licences d'utilisateurs aussi...) afin de préserver nos réserves financières.

Si ce n'est pas le cas, nous serons obligés de puiser dans nos réserves tous les ans et dans trois ans, elles seront épuisées."

A titre indicatif, pour l'ensemble de la CC, le résultat de l'exercice comptable de 2024 annonce une perte de 1 635 634 euros contre 816 056 l'année dernière. Devant cet état de fait, il s'agira désormais, pour la CUN "cbg", de

"Dépenser juste et bien dans l'intérêt de tous, pour assurer la pérennité de nos activités "

Quelques propositions qui vont dans ce sens et qui ont suscités l'accord à la majorité des membres de la CUN "cbg" consultés par vote.

Championnats de France des disciplines de la FCI :

Principe pour l'invitation des juges étrangers :

- Possibilité pour un GT d'inviter deux juges étrangers dans la limite d'un défraiement de déplacement n'excédant pas 800 euros/juge.
- Soutien financier au déplacement des membres de l'équipe de France sélectionnés pour les championnats du monde :
- Porté à 750 euros maximum au lieu de 500 euros, transport du chien compris si mode avion ou train retenu. Les indemnités d'hébergement et de restauration restent inchangées.

1. Indemnité de soutien aux concurrents à l'occasion des grands évènements de la CUN "cbg".

- Elles ne seront plus versées en 2026 (date d'effet au 1° janvier)
- Par ailleurs les frais occasionnés par l'accueil des jury (déplacement, hébergement, restauration) restent à charge de la CC et sont remboursés à l'organisateur.

2. Soutien aux stages de spécialisation (Subvention = 315 euros/stage)

- N'est plus assuré au 1° janvier 2026.

3. Ristourne annuelle CUN"cbg" aux ACT sur le produit des licences

- Cette ristourne de 1 euro aux ACT basée sur le nombre de licences "propriétaire" délivrées ne sera plus versée en 2026 (date d'effet au 1° janvier)

3° volet : février 2026

- Modificatif concernant les subventions de la Centrale Canine aux organisateurs de grands évènements en 2026 – CF réunion budget à la CC le 3 décembre 2025

Imposées comme suit par la Centrale Canine :

2200 euros dans le cadre de l'organisation d'un championnat de France, 1000 euros pour les Grands Prix si non organisés dans le cadre du championnat de France, 3200 euros pour l'obéissance afin de tenir compte des effets de la présélection (CF + GP + Présélection). Le montant de ces aides financières est lissé sur une période de 3 ans pour parvenir à l'horizon 2028 au montant de 1000 euros maximum, tous grands évènements confondus, Ces indications sont cependant sujettes à révision et doivent tenir compte de l'évolution positive du budget de la Centrale Canine et des efforts qui auront été consentis en la matière par la CUN "cbg" elle-même. (Voir tableau "in fine")

- Indemnité de déplacement par voie routière des officiels de la CUN "cbg" ou des jurys désignés dans le cadre d'une mission au sein de la commission :

Compte tenu de son impact très limité en matière d'économie, retour aux normes habituelles (0.50 euro/km) sans limitation du kilométrage.

- Aides aux concours CACIT et CACIT comportant des concurrents étrangers. (CACIT/E)

Revues à la baisse également et alignées par rapport au soutien aux grands événements (CF tableau des subventions)

- Aide au séjour en métropole des compétiteurs issus des ACT "domiennes"

(Exprimée en euro /compétiteur et incluant le déplacement)

ACT	1/2 séjour (1)	Séjour (2)
Guadeloupe	550	800
Martinique	550	800
Guyane	600	850
Réunion	65	900
Autres	Etude cas/cas	Etude cas/cas

(1) Demi-séjour = champ DROM/COM

(2) Séjour = Champ DROM/COM + finale

1- Ces allocations seront réglées aux ACT concernées, à l'issue du séjour en métropole. Charge pour elles de pourvoir à la répartition individuelle.

2- L'aide au séjour sera versée aux ACT Domiennes à l'issue de la finale du Championnat de France en Ring, au prorata du nombre de participants issu de chacune des ACT. Le GTR pourvoira à la gestion de cette procédure budgétaire en liaison avec la CUN "cbg".

3- Les compétiteurs Domiens gèreront eux-mêmes leurs besoins d'hébergement et de restauration. Ils pourront être aidés dans ce sens par l'organisateur du Championnat (contacts locaux, syndicats d'initiative, offices du tourisme, choix des hôtels, gîtes, etc... toutes ces informations utiles seront accessibles à partir du site de la finale.

- Pour mémoire : la redevance des chiens par concours est portée à 3 euros à compter du 1^{er} janvier 2026.

TABLEAU DES SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES versées aux organisateurs en 2026

Nota : Pour tous les championnats, Grands Prix, la Centrale Canine rembourse intégralement aux organisateurs l'ensemble des dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration des jurys, Les justificatifs sont à produire par l'organisateur à l'appui de sa demande de remboursement

Le remboursement aux membres des GT et des officiels mandatés par la CC et la CUN "cbg" n'est pas à la charge de l'organisateur mais ressort d'une procédure interne à la CUN "cbg" .:

Joindre pour chacun des bénéficiaires le formulaire de remboursement règlementaire + Attestation trajet Mappy + tickets péage ou carburant. (Circulaire SCC du 20 juin 2024)

Pour l'hébergement et la restauration : joindre les factures afférentes en conformité avec le budget prévisionnel.

Pour les sélections nationales d'hommes assistant : La Centrale Canine rembourse à l'organisateur les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des jurys. Les justificatifs sont à produire par l'organisateur à l'appui de sa demande de remboursement

Pour les CACIT + : Subventionnés dans un maximum de 800 euros (voir tableau) . Il s'agit de concours comportant 20% de conducteurs étrangers et l'intervention d'un juge étranger. La liste des concurrents approuvée par le GT

d'appartenance ainsi que la désignation du juge étranger devra être jointe à la demande de remboursement de l'organisateur

Sélectifs Campagne : Procédure exceptionnelle pour les concours sélectifs en campagne saison 2026.

Le calendrier 2026 des concours en campagne étant très peu fourni, les huit concours C3 planifiés sont considérés comme étant "sélectifs" et subventionnables à hauteur de 375 euros chacun (2 x 1500 euros :8)

Disciplines	Championnats de France ou GP SCC	Subventions en euros	Concours sélectifs	Diverses autres
Pistage Français	Grands Prix	1 000 €		
	Champ. De France	2 200 €	Mutualisation 1 875€	
Pistage F H	Champ. De France	2 200 €	1 500 €	625€ pour un CACIT
				800€ pour un CACIT/E (1)
IGP	Champ. De France	2 200 €	1 875 €	625€ pour un CACIT
				800€ pour un CACIT/E (1)
Sauvetage	Champ de France	2 200 €		625€ pour un CACIT
				800€ pour un CACIT/E (1)
Recherche Utilitaire	Champ de France	2 200 €		
Obéissance	Champ de France	3 200 €	Incluse présélection (1000€)	625€ pour CACIOB
				800€ pour CACIOB/E (1)
Ring	Grands Prix	1 000 €	Mutualisation 1875€	
	Sélection Nationale	625 €		Sélection tous les 2 ans
Mondioring	Champ de France	2 200 €		625€ pour un CACIT
				800€ pour un CACIT /E (1)
Campagne	Champ de France	2 200 €	1 500 €	
Recherche Utilitaire	Grands Prix	1 000 €		
Coupe du Pacifique en Ring				Billet d'avion du juge AR compris vacation entre les deux territoires

4.

COMPTE RENDU

Les Etats Généraux du Campagne du 10 janvier 2026

Une réunion valant pour les états généraux du Campagne a été organisée le samedi 10 janvier 2026 à TOURS, dans les locaux du club Tourangeau du chien de sport.

La CUN "cbg" remercie son président, Xavier ATTRA ainsi que toute son équipe pour avoir assuré le support logistique de cette journée.

C'est la situation très préoccupante d'une discipline du Campagne en mal de fréquentation et tombée quelque peu en désuétude qui a conduit à l'organisation de cette réunion.

Une vingtaine de participants, campagnards chevronnés et passionnés, présidents de clubs, juges ou compétiteurs, a tenu à répondre à l'appel de la commission. Les débats ont été menés par Michel CHIRAT, en charge provisoirement de la CUN "cbg" et Laurent BERNARD, membre du GTC.

Le responsable de la commission a explicité d'emblée les termes d'un "contrat" permettant de relancer les activités de la discipline.

Il s'agissait d'abord de définir la composition d'un groupe de travail porté à trois membres, la préconisation de la CUN étant que M. BERNARD soit maintenu à son poste de secrétaire.

Ensuite, la problématique de la relance des activités de l'année 2026 était jugée comme étant une priorité. Il a été proposé que tous les concours C3 en 2026, au demeurant fort peu nombreux (8) soient considérés comme étant "sélectifs" et subventionnés à hauteur de 375 euros chacun.

L'organisation d'une finale de championnat de France en octobre prochain constitue également un impératif. A ce sujet, les campagnards sont sur la piste d'un organisateur potentiel en attente de l'autorisation de l'ACT support.

Le site internet du groupe doit être réactivé au plus tôt. Enfin, les campagnards présents sont unanimement mobilisés pour travailler en commun et rapidement à l'élaboration d'un règlement qui permettra une large possibilité de recrutement de concurrents, notamment en ouvrant la voie aux autres disciplines "mordantes" de la CUN "cbg".

Le GTC devra être en mesure de présenter ce nouveau règlement en début d'année 2027.

Composition proposée du GTC (issue de la consultation avec les campagnards présents)

Responsable du groupe : M. Jean-Claude SELOSSE

Secrétaire/Site : Mme Sylvie BLANCO

Relations concurrents et HA : M Yves MONICAULT

Nota : Monsieur Laurent BERNARD n'a pas souhaité prolonger sa mission au sein du nouveau groupe de travail.

La CUN "cbg" prend acte de sa décision et le remercie chaleureusement de son investissement.

5.

Bilan licences et divers autres présentés par le Webmaster

Détails conférés en annexe 3

6.

Activités de la CUN « cbg »

Bilan des activités de la CUN “cbg” en 2025.

S’agissant des activités de la commission d’utilisation nationale “ chiens de berger et de garde” l’année 2025 aura été marquée par une relative stabilité. Mille concours, toutes disciplines confondues ont été enregistrés au calendrier national parmi lesquels les traditionnels championnats et grands prix de France. Nous noterons avec satisfaction la participation d’équipes cynophiles qui ont représenté la France sous les couleurs de la Centrale Canine à l’occasion des championnats du Monde des disciplines de la FCI. Les binômes canins participant se sont fort bien comportés se signalant par d’excellentes performances.

Le territoire français compte à ce jour quelque 1300 clubs d’utilisation, la plupart d’entre eux étant pluridisciplinaires et bien intégrés dans leur commune d’accueil. Ces associations remplissent parfaitement leur office en offrant à leurs membres une aide à l’éducation canine de grande qualité. Le club canin a pour vocation première de représenter l’école de référence pour l’apprentissage des méthodes éducatives du chien.

Le grand public doit en être persuadé et les présidents de club ont une évidente mission de promotion constante à exercer dans ce domaine en liaison avec leur municipalité.

Par ailleurs, 138 juges sont chargés d’expertiser les différentes épreuves organisées tout au long de l’année sous l’égide de la Centrale Canine et de sa CUN “cbg”. Cependant, des sujets préoccupants ont émergé au cours de cette année 2025.

Tout d’abord, il a été fait le constat, statistiques à l’appui, d’une baisse constante et significative en matière de délivrance des licences. Depuis 2016, nous déplorons la perte en ligne de plus de 4500 licences toutes spécialités confondues. Il est vital, pour la pérennité de nos activités, de porter un coup d’arrêt à cette “hémorragie”, ceci imposant que tous les acteurs du sport canin français se mobilisent rapidement autour de cette problématique. L’immobilisme, dans cette affaire, pourrait conduire à terme à des effets désastreux sur nos différentes disciplines.

La conséquence perverse de cette baisse des licences – elle n’est pas la seule en cause - induit une autre difficulté qui affecte les finances de la Centrale Canine et, par effet de ricochet, l’enveloppe budgétaire accordée à la commission. Notre fédération évolue désormais dans un contexte budgétaire tendu signalé à l’occasion des états généraux de 2024.

Aucune amélioration n’étant attendue pour 2025, la Centrale a dû repenser les normes de son soutien financier aux manifestations nationales de la CUN “cbg” en réduisant de façon drastique le montant des subventions accordées aux grands évènements.

Le corollaire de cette décision a été de démotiver les organisateurs et, pour les années à venir, alors que la baisse des subventions risque de s’infléchir davantage, de faire fuir les prétendants potentiels à l’organisation des championnats et des grands prix.

Si, pour 2026 rien n’est à craindre en particulier dans ce domaine grâce à la résilience des organisateurs de grands évènements, les perspectives d’activités de la CUN “cbg” pour 2027 s’inscrivent d’ores et déjà, dans un contexte de morosité inquiétant et de grande incertitude. MC

7.

Questions diverses

7.1. Le diplôme du CSAU ou toute forme de récompense s’y substituant.

Réponse de la CUN “cbg” : Les clubs d’utilisation ont toute latitude pour définir la forme qu’ils entendent donner aux récompenses pour l’obtention du CSAU : Soit la remise du diplôme fourni par la Centrale Canine, soit toute autre forme de récompense selon leur choix.

7.2.Question/réflexion soulevée par M Alain GALIAN, membre de la CUN "cbg".

Certains groupes de travail envisagent la suppression des concours sélectifs. Cette décision soulève une interrogation importante : la sélection des chiens qui accéderont à la finale ou à la coupe sera-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Il est donc essentiel de s'interroger sur les critères qui remplaceront ce mode de sélection afin d'assurer que seuls les meilleurs chiens accèdent aux phases finales. Une sélection rigoureuse reste indispensable pour garantir l'équité et le niveau de compétition attendu lors des finales ou coupes. »

Réponse de la CUN "cbg" : dont acte !

Consignes aux juges de la CUN "cbg"
Prescriptions relatives à la situation du chien agressif et mordeur en concours.
(Agression contre humains ou congénères)

Il y a lieu de distinguer deux cas possibles de ces situations d'agression pouvant survenir à l'occasion de concours :

1. L'emprise placée sous **la responsabilité du ou des juges** (terrain, piste...)
2. L'emprise placée sous **la responsabilité de l'organisateur** (site d'accueil du public, lieu d'hébergement et de restauration, parking...) qui fait l'objet d'une autre procédure.

NOTA : Le protocole qui suit a pour objectif de définir :

La conduite à tenir par le ou les juges de la CUN "cbg"(terrain, piste...), le GT d'appartenance ainsi que les obligations inhérentes au propriétaire du chien " mordeur"

Conduite à tenir par le juge.



Le juge fera mention de l'incident au carnet de travail du chien et adressera sans délai un signalement au groupe de travail concerné en utilisant le formulaire déclaratif tel qu'indiqué en annexe. Le GT adressera copie du signalement à la CUN "cbg" qui se chargera d'informer les organes suivants : Centrale Canine, ACT et club d'appartenance du chien fautif.

La Centrale Canine transmettra l'information à l'association canine internationale d'appartenance s'il s'agit d'un chien agresseur "étranger".

Conduite à tenir par le groupe de travail.



Selon le constat de ces actions d'agression, leur fréquence et leur gravité, le GT d'appartenance disposera d'un éventail de sanctions à l'encontre du propriétaire pouvant aller du simple avertissement à des interdictions temporaires de toute participation à des concours. Ces interdictions (ou suspensions), selon leur répétition, sont définies comme suit:(extrait règlement FCI).

- La première suspension est fixée à 3 mois.
- La deuxième suspension est fixée à 6 mois.
- La troisième suspension est fixée à 12 mois.
- La quatrième suspension est fixée à 24 mois.

- Le groupe de travail aura la charge de tenir la comptabilité des incidents d'agression constatés pour un même chien et de proposer à la Centrale Canine par l'entremise de la CUN "cbg" une sanction adaptée pouvant aller jusqu'à **l'interdiction définitive** du chien de toute participation à des concours

- Si les incidents causés dépassent les normes ci-dessus indiquées (au-delà de QUATRE suspensions)
- **ET** si, à quelque moment du constat des incidents (1°, 2° suspension...) L'examen du comportement effectué par un vétérinaire habilité met en évidence le caractère avéré de dangerosité de l'animal.
L'interdiction définitive serait alors sans appel.

Dans tous les cas, la validation de cette proposition de sanction (interdiction définitive) ressort de la seule responsabilité de la Centrale Canine.

Obligations inhérentes au propriétaire du chien "agresseur"



La reprise d'un concours par un chien "agresseur " sera possible sous réserve que le propriétaire se conforme aux exigences règlementaires prévues à la loi du 20 juin 2008 (1) notamment, il devra soumettre son chien à une expertise d'évaluation comportementale menée par un vétérinaire comportementaliste agréé par les services préfectoraux.

- (1) Obligation d'une évaluation comportementale de tout chien mordeur par un vétérinaire comportementaliste agréé et déclaration de l'incident au maire de la commune de résidence du propriétaire du chien mordeur.

Les conclusions de cette évaluation comportementale devront préciser clairement son caractère de dangerosité et son aptitude ou non à évoluer en public. Elles devront être obligatoirement portées à la connaissance du juge avant le début des épreuves. Mention en sera faite au carnet de travail.

Nota : Chien perturbateur sans agression d'aucune sorte = simple signalement au GT et application des dispositions spécifiques aux règlements des discipline (absence en groupe pour l'obéissance)

Prescriptions particulières :

Un chien qui, à n'importe quel moment de la compétition (avant, pendant ou après) mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer des personnes ou d'autres chiens devra être écarté immédiatement de la manifestation. Tous les points obtenus sont perdus même si le chien a terminé son parcours. Lors d'un concours sur deux jours, la disqualification est également valable pour le deuxième jour. (Prescriptions de la FCI).

Cependant, le juge modulera sa décision en fonction de l'analyse de la situation ayant conduit à l'incident, notamment s'il est avéré que la réaction du chien est la conséquence d'un comportement d'autodéfense justifié en soi.

Rappel : Quelle que soit la situation à laquelle il peut être confronté lors de ses jugements, un juge n'est pas autorisé à retirer le carnet de travail et la licence du chien.

Les situations d'agressivité et/ou de morsure n'échappent pas à cette règle et la détention préalable du CSAU par le chien ne peut pas être remise en cause.

PJ : Formulaire "signalement incident chien mordeur"

Gestion et mise à jour du site, des calendriers et des licences 2025

- 36 tables de données
- 1313 Clubs
- 4632 Entraîneurs
- 3611 Moniteurs
- 156 Juges
- 12927 Licences Propriétaire
- 1324 Licences H.A. : 909 HA entraînement 415 HA sélectionné
- 524 Licences Auxiliaire
- 787 Licences Conducteur
- 345 Licences Etranger
- 143 Licences SNPCC ou Administration

Suivi et mise à jour du calendrier des manifestations

En 2018	1193 dates inscrites	175 modifications	Dont 83 annulations
En 2019	1194 dates inscrites	189 modifications	Dont 79 annulations
En 2020	1186 dates inscrites	625 modifications	Dont 493 annulations
En 2021	1234 dates inscrites	523 modifications	Dont 274 annulations
En 2022	1210 dates inscrites	312 modifications	Dont 127 annulations
En 2023	1170 dates inscrites	291 modifications	Dont 114 annulations
En 2024	1120 dates inscrites	245 modifications	Dont 86 annulations
En 2025	1088 dates inscrites	231 modifications	Dont 74 annulations
En 2026	1084 dates inscrites		

		Nombre	Modifications	Annulations
Enregistrement au calendrier CUN-CBG 2026	2024	1120	245	86
	2025	1088	231	74
Ring 373	2025	378	92	23
	2024	395	104	36
Obéissance 316	2025	318	52	27
	2024	328	57	34
IGP 97	2025	96	24	10
	2024	84	16	2
Mondioring 56	2025	49	6	0
	2024	63	12	3

RU	66	2025	68	21	6
		2024	63	13	3
Pistage	60	2025	54	12	1
		2024	56	14	3
Sauvetage	44	2025	50	10	1
		2024	53	8	1
FH	58	2025	60	10	4
		2024	52	13	0
Campagne	13	2025	15	5	3
		2024	20	8	4

Gestion et mise à jour du site, des calendriers et des licences.

2025

■36 tables de données

■1313 Clubs

■4632 Entraîneurs

■3611 Moniteurs

■156 Juges

■12927 Licences Propriétaire

■1324 Licences H.A. : 909 HA entraînement 415 HA sélectionné

■524 Licences Auxiliaire

■787 Licences Conducteur

■345 Licences Etranger

■143 Licences SNPCC ou Administration

Suivi et mise à jour du calendrier des manifestations

En 2018	1193 dates inscrites	175 modifications	Dont 83 annulations
En 2019	1194 dates inscrites	189 modifications	Dont 79 annulations
En 2020	1186 dates inscrites	625 modifications	Dont 493 annulations
En 2021	1234 dates inscrites	523 modifications	Dont 274 annulations
En 2022	1210 dates inscrites	312 modifications	Dont 127 annulations
En 2023	1170 dates inscrites	291 modifications	Dont 114 annulations
En 2024	1120 dates inscrites	245 modifications	Dont 86 annulations
En 2025	1088 dates inscrites	231 modifications	Dont 74 annulations
En 2026	1084 dates inscrites		

		Nombre	Modifications	Annulations
Enregistrement au calendrier CUN-CBG 2026	2024	1120	245	86
	2025	1088	231	74
Ring	373	378	92	23

		2024	395	104	36
Obéissance	316	2025	318	52	27
		2024	328	57	34
IGP	97	2025	96	24	10
		2024	84	16	2
Mondioring	56	2025	49	6	0
		2024	63	12	3
RU	66	2025	68	21	6
		2024	63	13	3
Pistage	60	2025	54	12	1
		2024	56	14	3
Sauvetage	44	2025	50	10	1
		2024	53	8	1
FH	58	2025	60	10	4
		2024	52	13	0
Campagne	13	2025	15	5	3
		2024	20	8	4

Sélection et déroulement de la coupe de France IGP

Nouvelles modalités applicables à partir de la saison 2026/2027
(Info sur le site du GT IGP)

PREAMBULE

Il est apparu de façon évidente à l'ensemble des conducteurs, juges, intervenants dans les clubs et spectateurs, que l'intérêt pour nos disciplines sportives, toutes confondues, mais en particulier l'IGP, connaissait un certain regain au niveau des participants, mais une baisse de la qualité des prestations.

Après avoir été à l'écoute des acteurs de la discipline depuis plusieurs années, il semble important dans un premier temps de rappeler que les disciplines sportives ont pour but essentiel d'améliorer les qualités des races de chiens.

La sélection pour une finale nationale ou un championnat du monde peut, en soi, être un objectif, mais il ne faut pas perdre de vue que l'essentiel repose sur le fait de pratiquer un sport en complicité avec un animal dans le but de se faire plaisir, d'échanger avec des personnes partageant la même passion, et d'atteindre des objectifs raisonnables à la hauteur de chacun sans tomber dans un esprit de compétition « à l'extrême ».

Afin de donner à un maximum de compétiteurs le loisir de « s'affronter » lors d'une finale, le nombre de concours obligatoires a été allégé mais avec une exigence minimum au niveau des résultats.

L'évaluation des juges lors d'un concours ayant pour objectif principal de donner aux utilisateurs la direction vers laquelle les entraînements à venir doivent porter, il nous paraît important que d'une part les explications des juges soient entendues et que les conducteurs fassent l'analyse adéquate pour orienter leurs prochains entraînements.

Le mode de sélection actuel avec l'organisation de 2 sélectifs sur une saison est abrogé.

A partir de la saison 2026 / 2027, le nouveau mode de sélection se trouve détaillé ci-dessous.

SELECTION CONCURRENTS COUPE DE France NIVEAU 3

Article 1er : SAISON

- La saison pour la prise en compte des concours est fixée du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N-1 pour une participation à la Coupe de France de l'année N.

Article 2 : OBLIGATIONS DE CONCOURS DURANT LA SAISON

- 2 concours en niveau 3.
- Le Championnat de la région **dont le concurrent est licencié.**
- Pour ces 3 concours, le chien devra avoir obtenu **le qualificatif « bon » avec un minima de 250 points pour l'un de ces concours.**

Article 3 : CONCOURS DE NIVEAU 3

- Ces concours doivent être réalisés **sur le territoire français**, sous deux juges différents.
- Le qualificatif « BON » est exigé pour ces deux concours.
- Le résultat de la dernière Coupe de France avec le qualificatif « BON » peut être validé.

- **Exception :** la participation à un championnat du monde de race ou toutes races, avec le qualificatif « BON » peut être pris en compte.

Article 4 : CHAMPIONNAT DE REGION

- **Conditions spécifiques concernant le championnat de région :**
 - Le championnat de région peut être validé avec l'obtention de **240 points au minimum (qualificatif « bon »)**. Si le chien n'a pas obtenu ce minima, il sera **obligatoire de participer à un autre championnat régional**.
- **Exception en cas de non-réalisation du minima ou de disqualification :**
 - La participation **avec la mention et un minima de 240 points** à un CACIT en France, durant la saison pourra se substituer au championnat de région.
 - **N.B. :** La participation à un CACIT ne dispense pas de la participation au championnat régional.
 - Si le jour du championnat régional, le chien n'est pas encore susceptible de participer en niveau 3, le concurrent pourra faire valider sa participation à ce championnat de région dans un niveau inférieur mais avec obligation d'obtenir un **minimum de 240 points** ce jour-là, et de réaliser au cours de la saison les autres exigences pour valider sa candidature à la Coupe de France.
- **Dérogations :**
La participation à un championnat régional autre que celui où le concurrent est licencié, peut être validé à la condition expresse :
 - D'une demande de dérogation préalable avec justificatif (maladie, blessure du chien **avant le concours**, empêchement professionnel, équipe sélectionnée pour un championnat du monde qui se serait tenu dans les 8 jours avant ou après le championnat de région).
 - **Cette demande de dérogation justifiée et avec l'accord du Président de la Commission d'Utilisation de la régionale du concurrent, est à adresser au GTN-IGP/FH qui statuera et en informera expressément le demandeur.**

Article 5 : PARTICIPATION A LA COUPE DE France

- Tout concurrent satisfaisant aux exigences minimales peut postuler à la Coupe.
- Dépôt des candidatures : 2 mois avant la coupe avec justification des minimas exigés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.
- Frais d'engagement à la Coupe fixés à 35.00 € par chien.
- Le total des deux meilleurs concours en niveau 3 (sous deux juges différents) + le championnat régional déterminera les 30 concurrents sélectionnables pour la Coupe de France.
- En cas d'égalité de points, la sélection des derniers dossiers sera réalisée de la manière suivante :
 - 1 Meilleur total lors du championnat régional
 - 2 Meilleur total du concours en niveau 3
 - 3 Meilleure défense lors du championnat régional
 - 4 Meilleure défense lors du concours en niveau 3
 - 5 Si besoin même procédure avec l'obéissance
- **NB : Les concours Grand Prix niveau 1 et niveau 2 seront organisés dans un autre club à une date ultérieure.**

Article 6 : DATES COUPE ET CHAMPIONNAT DE France

Les dates prévues pour la tenue de la Coupe et championnat de France sont fixées au week-end de Pâques et se dérouleront de la façon suivante :

- Vendredi : entraînement + tirage au sort
- Samedi et dimanche de Pâques : concours complet / Résultats = Classement de la Coupe
- Lundi de Pâques : Pour les 12 premiers de la Coupe – Nouveau concours avec uniquement les parties B et C en vue du classement au championnat de France.

Article 7 : CLASSEMENT DE LA COUPE ET DU CHAMPIONNAT DE France

Au niveau du classement les règles habituelles en cas d'ex aequo restent applicables, à savoir :

- La note de la partie C est prédominante
- En cas de nouvelle égalité, le classement sera réalisé à l'appui de la partie B
- En cas d'égalité parfaite, le plus jeune chien sera classé devant.
- **COUPE DE France**
 - Les résultats du concours du weekend détermineront le classement de la Coupe.
 - Les 12 premiers concurrents seront sélectionnés pour participer au championnat de France. Ils devront expressément faire connaître au groupe de travail leur participation ou non au championnat.
 - En cas de désistement d'un concurrent, il sera procédé à la sélection du/des concurrents suivants dans l'ordre chronologique du classement de la Coupe.
- **CHAMPIONNAT DE France**
 - Le jury du championnat sera composé des 3 juges de la Coupe de France ; lors de l'attribution des points, la moyenne des notes des 3 juges, arrondies au plus juste, déterminera les points attribués pour chaque chien, dans chaque discipline.
 - Classement du Championnat de France : Total de la Coupe + Total du concours du lundi soit XXXpts/500.
 - Les 5 premiers du Championnat de France seront sélectionnés en équipe de France pour participer au championnat du Monde.
 - Rappel : un concurrent de nationalité étrangère peut participer et être classé à la Coupe et au Championnat de France mais ne pourra pas être sélectionné en équipe de France CUN-cbg.

Article 8 : GRANDS PRIX DE France – NIVEAUX 1 & 2

- Les grands prix Niveaux 1 et 2 seront organisés à une date différente que la Coupe de France.
- Les modalités de sélection pour les niveaux 1 et 2 seront les suivantes :
 - **Il sera pris en compte pour la participation, le total de deux concours effectués sur le territoire français, entre le 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N-1.**
 - **Le championnat régional est obligatoire dans ces deux concours.**
 - **Le chien devra avoir obtenu au minimum le qualificatif « bon ».**
 - **Le concurrent potentiellement sélectionnable au Grand Prix en niveau 2 mais qui, en raison de la date de son championnat régional où de l'âge du chien, aurait effectué son championnat de région en niveau 1 pourra, dans ce cas présent valider ce championnat de région pour sa sélection en niveau 2, avec le qualificatif « bon ».**
 - **Les éventuelles dérogations répondent à la règle stipulée à l'article 4,**
 - **Le chien ne devra pas être passé dans l'échelon supérieur le jour du Grand Prix.**

Mise en application à partir de l'année 2026 pour la Coupe de France 2027.